

portant délégation de signature pour la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD20022

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations ?

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants:

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Arrête:

Article 1

Délégation est donnée à Mme Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la direction de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Anne Guillaumat-Tailliet, directrice adjointe du réseau de la direction de la Banque des territoires, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) mises en œuvre par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires, à sayoir "Ville de demain", "Financement de l'économie sociale et solidaire", "Investissements dans la formation en alternance – FPA", "Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE", « Société Universitaire et de recherche », "Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation -PFMI", "Instituts pour la transition énergétique – ITE", "Fonds pour la société numérique – Volet Infrastructures", "Territoires d'innovation de grande ambition", "Adaptation et qualification de la main-d'œuvre - volet Ingénierie de formations professionnelles d'offres d'accompagnement innovantes", « Valorisation fonds national de valorisation », volet « plan innovation Outre-mer » », v compris :

- 1° Les actes de mutation d'actifs :
- 2° Les actes relatifs à la création de sociétés, notamment les statuts de sociétés et pactes d'actionnaires, ou de toutes autres entités ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève de la gestion des actions du programme d'investissements d'avenir mises en œuvre par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires ;
- 3° Les actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités visées au 2° du présent article, dont le suivi relève de la gestion des actions du programme d'investissements d'avenir par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires:
- 4° Les actes relatifs aux contrats relevant des dispositions du Code de la commande publique.

Mme Gisèle Rossat-Mignod et Mme Anne Guillaumat-Tailliet sont habilitées à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités visées au 3° du présent article.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gisèle Rossat-Mignod et de Mme Anne Guillaumat-Tailliet, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés à l'article 1^{er}, à M. Jean-François Berthier, directeur du département pilotage et performance opérationnelle de la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gisèle Rossat-Mignod, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les limites des attributions de leur direction régionale les actes mentionnés à l'article 1er à l'exclusion de ceux visés au 4°, à :

- 1° Pour la direction régionale Antilles-Guyane, M. Christophe Laurent, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Margareth Gabriel-Régis, directrice régionale adjointe ;
- 2° Pour la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, M. Philippe Lambert, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Mathieu Aufauvre, directeur régional adjoint et directeur du développement commercial et territorial, Mme Catherine Barrot, directrice régionale adjointe et directrice de l'appui au développement, et M. Michel Pupin, secrétaire général;
- 3° Pour la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, M. Antoine Bréhard, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Philippe Sarrette, directeur régional adjoint et directeur du développement commercial et territorial, M. Francis Cubeau-Rousseau, directeur régional adjoint et directeur de l'appui au développement, et M. Xavier Janin, secrétaire général;
- 4° Pour la direction régionale Bretagne, M. Gil Vauquelin, directeur régional jusqu'au15 septembre 2020 inclus, et, à compter du 16 septembre 2020, M. Stéphane Lafargue, assurant par intérim les fonctions de directeur régional, directeur régional adjoint et directeur du développement commercial et territorial et Mme Muriel Klingler, directrice régionale adjointe, directrice de l'appui au développement et secrétaire générale ;
- 5° Pour la direction régionale Centre-Val de Loire, Mme Julie-Agathe Bakalowicz, directrice régionale et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Stéphane Lesert, directeur régional adjoint et directeur du développement commercial et territorial, et M. Christian Baudot, directeur régional adjoint, directeur de l'appui au développement et secrétaire général ;
- 6° Pour la direction régionale Corse, M. Frédéric Noël, directeur régional et directeur du développement commercial et territorial, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre Bignon, directeur régional adjoint et directeur territorial Haute-Corse ;
- 7° Pour la direction régionale Grand Est, M. Patrick François, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, , M. Roland Massuda, directeur régional adjoint et directeur de l'appui au développement, et Mme Nadine Wetzel, secrétaire générale ;
- 8° Pour la direction régionale Hauts-de-France, M. Olivier Camau, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Brigitte Louis, directrice régionale adjointe et directrice de l'appui au développement et Mme Anne Batt, secrétaire générale ;
- 9° Pour la direction régionale Ile-de-France, Mme Marianne Louradour, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Ludovic Valadier, directeur régional adjoint et directeur de l'appui au développement investissements et participations, Mme Laurence Dehan, directrice régionale adjointe et directrice du développement commercial et des clientèles grands comptes, M. Arnaud Cambiaire, directeur régional adjoint et directeur des clientèles juridiques et bancaires, M. Jean-Claude Daverdin, secrétaire général jusqu'au 30 septembre 2020, et à compter du 1er octobre 2020 M. David Duplouy, secrétaire général

- 10° Pour la direction régionale Normandie, Mme Céline Senmartin, directrice régionale et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Yannick Schimpf, directeur régional adjoint et directeur de l'appui au développement et Mme Audrey Demailly-Servoisier, secrétaire générale ;
- 11° Pour la direction régionale Nouvelle-Aquitaine, M. Patrick Martinez, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Patrice Bodier, directeur régional adjoint et directeur du développement commercial et territorial Nord, M. Rémi Heurlin, directeur régional adjoint et directeur du développement commercial et territorial Sud, Mme Annabelle Viollet, directrice régionale adjointe et directrice de l'appui au développement et M. Alain Paquin, secrétaire général ;
- 12° Pour la direction régionale Occitanie, M. Thierry Ravot, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Caroline Cartallier, directrice régionale adjointe et directrice du développement commercial et territorial, Mme Christelle Assié, directrice régionale adjointe et directrice de l'appui au développement et M. Brice Paquet, secrétaire général;
- 13° Pour la direction régionale Pacifique, M. Hervé Tonnaire, directeur régional et directeur des Outre-mer, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Eric Pannoux, directeur territorial prêt, investissement et bancaire, et M. Franck Lasade, directeur administratif et financier;
- 14° Pour la direction régionale Pays de la Loire, M. Philippe Jusserand, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Chantal Nonnotte, directrice régionale adjointe et directrice du développement commercial et territorial, et Mme Céline Moisant, directrice régionale adjointe, directrice de l'appui au développement et secrétaire générale;
- 15° Pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Richard Curnier, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thierry Bazin, directeur régional adjoint et directeur du développement commercial et territorial, M. Charles du Dresnay, directeur régional adjoint et directeur de l'appui au développement, et M. Didier Balme, secrétaire général;
- 16° Pour la direction régionale Réunion-océan Indien, Mme Nathalie Infante, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christophe Loiseau, directeur régional adjoint et M. Arnaud Meyer, directeur administratif et financier ;

Ces directeurs ou directrices régionaux et, en cas d'absence ou d'empêchement, leurs adjoints ou adjointes et le (la) secrétaire général(e) mentionnés au présent article sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tout autre organe d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, relevant de la gestion des actions du programme d'investissements d'avenir (PIA) par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires dans le ressort de leur direction régionale respective.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou directrice régional(e) dont ils relèvent, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs aux actions énoncées à l'article 1er à l'exclusion de ceux visés au 3° et au 4°:

- 1° Pour la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à :
- M. Erik Bulckaert, directeur territorial région, cohésion sociale et programmes :
- 2° Pour la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, à :
- Mme Nathalie Gladoux, responsable PIA Economie de la connaissance ;
- •

3° Pour la direction régionale Corse, à :

- Mme Béatrice Hurey-Jarry, directrice territoriale Corse-du-Sud ;
- 4° Pour la direction régionale Grand Est, à :
- M. Damien Augias, responsable stratégie, communication et coordination régionales ;
- M. Philippe Crenner, responsable appui à la relation clientèle ;

CDC-AD20022 Page 3 sur 4

- 5° Pour la direction régionale Hauts-de-France, à :
- M. Eric Naepels, responsable stratégie, communication, coordination régionale ;
- 6° Pour la direction régionale Normandie, à :
- M. Boubakeur Aibout, directeur territorial Eure et Seine-Maritime;
- 7° Pour la direction régionale Nouvelle-Aquitaine, à :
- M. Emmanuel Lacroix, directeur territorial grands comptes régionaux et innovation;
- M. Benoit Fabre, responsable ingénierie financière et gestion des actifs et des participations ;
- 8° Pour la direction régionale Occitanie, à :
- M. Gilles Bonny, responsable du pôle cohésion ;

Mme Isabelle Leguay, coordination PIA et programmes Action Cœur de ville et Territoires d'industrie.

Article 4

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le

0 8 SEP. 2020

Eric Lombard